

pal de cinq propriétaires de maisons de la rue du Glos Renault, au-delà de l'usine Berouflet pour l'aménée de l'électricité, le Conseil Municipal décide de payer la ligne dont le coût est de 300.000<sup>f</sup> et de recouvrir cette dépense à raison de 60 000<sup>f</sup> par an, (soit 12 000<sup>f</sup> par propriétaire) pendant 5 ans.

Il est enfin demandé que le square de la rue des Ecoles en bordure de la Nationale 191 soit aménagé pour la construction d'un bac à sable. Le conseil municipal décide cet aménagement. La séance est ensuite levée à 23 heures 15.

*Jean* *Amoury* *Painier* *Guer*  
*Han* *Lejeune* *Masson* *Des*  
*M. Dugue* *Boulle* *As*

### Séance du Conseil Municipal du cinq avril mil neuf cent cinquante neuf.

L'an mil neuf cent cinquante-neuf le cinq du mois d'avril à 10 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Spessey, se sont réunis dans la salle de la Mairie en exécution du décret N° 16 du 13 mars 1959 et de l'arrêté préfectoral du 20 mars 1959, qui leur a été notifié par écrit par le Maire.

Etaient présents M. et les Conseillers Municipaux : Denens Marcel, Gérost André, Chaiéras Jean, Tessier Jacques, Gilles André, Violette André, Legrand Maurice, Gumant Jacques, Truffaut Jacques, Darant Alexandre, Robert Jean Jacques, Bourrier André, Nice Raymond, Rabier Jean, Judith Joseph - formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Loizillon et Baubie qui ont donné procuration.

La séance est ouverte sous la présidence de sonneur Judith Marie, qui, après l'appel nominal a donné lecture des extraits des textes légaux et réglementaires concernant l'élection des délégués

Le Conseil a choisi pour secrétaire M<sup>e</sup> Nice.  
élection des délégués

1<sup>er</sup> tour de scrutin

La majorité des membres en exercice étant présente, le Président a invité le Conseil à procéder au scrutin de liste majoritaire à l'élection de 5 délégués.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	17
A déduire : bulletin blanc	1
Resté pour le nombre de suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9.

Ont obtenu :

M. Judith	quinze voix
M. Deneux	quinze voix
M. Gérost	quatorze voix
M. Robert	treize voix
M. Nice	douze voix
M. Chaireas	deux voix
M. Rabier	deux voix
M. Baubie	une voix
M. Tessiere	une voix

M. M. Judith, Deneux, Gérost, Robert, Nice ayant obtenu la majorité absolue des suffrages ont été proclamés délégués. Ils ont fait connaître séance tenante leur acceptation.

élection des suppléants

La majorité des membres en exercice étant présente, il a été procédé ensuite au scrutin de liste majoritaire, à l'élection des trois suppléants

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	17
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9

Vu et approuvé  
Caron. Essom  
Le Sous-  
signé.

Ont obtenu :

M. Chaireas	seize voix
M. Tessiere	quinze voix

M. Truffaut Jacques huit voix  
M. Rabier Jean quatre voix  
M. ChARRIERAS et Beisseire ayant obtenu la majorité absolue des suffrages ont été proclamés suppléants. Ils ont fait connaître, séance tenante leur acceptation.

#### 2<sup>e</sup> tour de scrutin

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	17
suffrages exprimés	17
majorité absolue	9
ont obtenu	

M. Truffaut	huit voix
M. Baubie	huit voix
M. Rabier	une voix

#### 3<sup>e</sup> tour de scrutin

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17  
ont obtenu :

M. Truffaut	neuf voix
M. Baubie	sept voix
bulletin nul : un.	

M. Truffaut ayant obtenu la pluralité des voix a été nommé suppléant. Il a fait connaître séance tenante son acceptation.

En définitive, le Président a proclamé élus :

Délégués : M. Judith, Denœux, Gerost, Robert, Beisseire  
Suppléants : M. ChARRIERAS, Beisseire, Truffaut.

Et ont signé le procès-verbal les membres présents

Le Président informe l'Assemblée que l'ouverture des vacances scolaires au 1<sup>er</sup> juillet pose le problème de la distribution solennelle des prix. Il est décidé que la cérémonie aura lieu le samedi 27 juin, veille de la fête patronale Saint-Pierre.

Sur la proposition de M. Nice et Robert le Conseil Municipal vote un secours de trente mille francs en faveur des populations sinistrées de Madagascar.

Sur observation de M. Robert les pierres qui ont été déposées devant une des portes du stade seront enlevées au moyen du camion communal et réparées dans les ornières du chemin des Chevres.

Vu et approuvé

Corbeil-Essonnes le 22 Juil 1959

Le sous-Dépôt

Signé : Brignac

Monsieur Bruffaut signale le manque de visibilité au débouché du Chemin Herbeux sur la Nationale 191, et demande qu'un arbre empêchant cette visibilité soit abattu. Ceci sera signalé à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées en même temps que sera renouvelée notre demande de signaux "Stop" au débouché des rues de l'Arcade et de Billy sur la Nationale 191; et de la Départementale 137, sur la départementale 153.

Monsieur Robert demande qu'il soit procédé au déplacement des baraqués servant de dépôt de matériel à l'entreprise chargée des travaux pour le gaz de France, et qui gênent la visibilité au carrefour de Villers et de la rue du Général Leclerc. Une demande sera faite auprès de l'entreprise.

Sur la demande de plusieurs conseillers il sera procédé à une signalisation plus complète du marais communal avec écrans place de la gare, après la Départementale 137 à l'angle de la propriété Mairon et de l'entrée du marais.

Il est fait observer que l'entreprise de Virgile chargée de l'entretien de l'éclairage communal, accuse des défaillances : les lampes ne sont pas remplacées en temps voulu. Le Maire rappellera à l'ordre le concessionnaire.

Enfin le nouveau service d'enlèvement des ordures ménagères nécessitant la création d'un nouvel emploi de cantonnier le Conseil Municipal charge le Maire d'embaucher à temps complet Monsieur Kunz, qui a sollicité cet emploi et sur la suggestion de Monsieur Brumant, d'envisager dans l'avenir la titularisation de cet employé qui possède son permis poids lourds, comme pompier conducteur des camions d'incendie "premier secours" sous réserve que cette éventualité ne cause aucun trouble à l'intérieur de la Compagnie de Sapeurs-Pompiers.

annulé

Monsieur Cunyant informe que les réparations demandées pour les bouches d'incendie sont qualifiées sur ses rapports de Lieutenant de Sapeurs-Pompiers n'ont pas été faites. Le Maire réclamera auprès de la Lyonnaise des eaux.

Monsieur Bruffaut signale le mauvais état des trottoirs, notamment ceux de la rue

A la suite du vote du Conseil Municipal décidant de doter les groupes scolaires garçons et filles d'appareils de télévision, le maire donne lecture d'un devis établi par Madame Galerne pour la fourniture d'appareils Philips

1<sup>e</sup> d'écran 43 cm pour la somme de 181.140<sup>f</sup> l'unité avec régulateur de courant et antenne

2<sup>e</sup> d'écran 54 cm pour la somme de 207860 l'unité avec régulateur de courant et antenne.

Le Conseil Municipal estimant que l'écran 54 cm étant celui répondant le mieux à l'usage éducatif envisagé, porte son choix sur ce modèle et charge son Maire de traiter avec le fournisseur qui accepte d'être réglé sur les crédits du budget additionnel 1959.

La séance est ensuite levée à 11<sup>h</sup> 45

*Judith* *Gervais* *X Géost*  
*Chauvin* *Bourdin* *M. Dufeuers* *Simeon*  
*Ancarant* *Boutin* *T. Al* *J. C. G.*

## Séance du Conseil Municipal du quatorze mai mil neuf cent cinquante-neuf

Le quatorze mai mil neuf cent cinquante-neuf à dix huit heures trente le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la Présidence de son Maire

étaient présents : M. M. Judith Maire, Denoux adjoint, Géost Chauvin, Tessier, Violette, Legrand, Truffaut, Tarant, Robert, Leman, Louzillon et Nice

Absents excusés : M. Bourdin et Bourtier

Absents : M. Gilles et Rabier

Secrétaire : M. Louzillon

Le Président ouvre la séance et après que le secrétaire de séance ait donné lecture des compte-rendus des précédentes réunions du Conseil Municipal, il donne connaissance d'une lettre de Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées, relative à la nou-